

Patrimoine rural

ASSOCIATION NATIONALE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

www.maisons-paysannes.org

Procès-verbal du Conseil d'administration de Maisons Paysanne de France du 19 janvier 2017, à 10h au siège de l'association

Présents : Mmes Denise Baccara-Louis, Nathalie Girard. MM Gilles Alglave, Francis Blois, Bernard Duhem, Jean-Michel Gelly, Jean-Paul Gleizes, Jean Hernandez, Bernard Leborne, Jean-Paul Meckert, Patrick Thomas.

Représentés : Mmes Hélène Delorme, Florence De Groot, Maïté Wauquier-Moreux. MM Jean-Christophe Brua, Daniel Goupy,

Absents : Georges Dumenil, Michel Fontaine,

1. Approbation du PV du 8 décembre 2016
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. Informations sur le bureau du 18 janvier 2017
En préambule, le président annonce sa décision de ne pas se représenter à la présidence de l'association aux prochaines élections 2017. Sa décision a été prise pour des raisons personnelles mais aussi pour une reprise en responsabilité de sa délégation des Yvelines. Cette décision n'est en rien en lien avec les actuelles difficultés de l'association. Il conserve cependant ses fonctions d'administrateur.
Le Conseil prend acte de cette décision.

Le Secrétaire général fait état des discussions du bureau du 8 janvier dont pratiquement tous les points seront instruits au CA de ce jour et repris dans le cours de cette discussion.

3. Délégations

- Mouvements

65 – Hautes Pyrénées - Michel Giron est décédé à la suite d'une longue maladie.

24 - Dordogne – Luc Carron délégué a démissionné. La recherche d'un nouveau délégué va être nécessaire.

50 - Manche – À la suite de la démission de M. Daniel Herbert, Florence de Groot reprend la délégation. Cette décision est approuvée à l'unanimité des présents.

63 – Puy de Dôme – Un architecte de Clermont-Ferrand rencontré par B. Leborne serait un délégué possible. Les discussions se poursuivent. Madeleine Jaffeux abandonnera son poste de déléguée dès que son remplaçant sera nommé.

04 – Alpes de Haute Provence – Aucun candidat n'a été trouvé pour remplacer Mme Cécile Enderlé, démissionnaire.

En Languedoc-Roussillon, la délégation du Gard reprend une activité soutenue grâce à l'implication de Michèle Charron.

8 passage des Deux Sœurs (42 rue du Faubourg Montmartre), 75009 Paris

Tél. : 01 44 83 63 63 - Email : contact@maisons-paysannes.org

Horaires d'ouverture : mardi et mercredi de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous

Patrick Thomas signale qu'il n'y a toujours pas de solution pour le remplacement de Nadège Pedoux qui ne peut plus assurer la fonction de déléguée en raison de ses occupations professionnelles. Il signale également le succès de l'exposition mise en place par l'association régionale MPF LR et leur collaboration pour la création d'emballages sécurisés pour le transport des photos. Le Conseil adresse ses remerciements à l'association régionale et à cette excellente école.

75 – Paris – J.M.Gelly fait état de l'exposition en cours à l'école d'architecture de Belleville.

4. Finances

- État des adhésions

Le Vice-Président Leborne fait un état des adhésions et de leur évolution :

2014 – 7977 ; 2015 – 8030 ; 2016 – 8294 ; 31/12/2017 – 2948. Soit une légère augmentation du nombre d'adhésions. Le bilan actuel montre un léger retard sur les arrivées des recettes mais une légère augmentation du nombre d'adhérents.

- Retour des comptes des délégations

39 délégations ont renvoyé leurs comptes (dont 6 DD), le bilan global est assez voisin de celui de l'an dernier.

- État des comptes et de la trésorerie

Le Vice-président commente le document de synthèse envoyé par le Secrétaire général sur la réunion du 4 janvier dernier au cours de laquelle peu de solutions concrètes réalistes ont émergé, sinon des mesures tellement restrictives qu'elles menaceraient l'existence même de l'association.

B. Leborne présente ensuite le dernier état des comptes et de la trésorerie (tableaux envoyés aux CA et qui seront envoyés commentés à tous les délégués). Le suivi de trésorerie montre qu'il est nécessaire de faire encore un appel à dons de 30000 € auprès des délégations pour pouvoir passer le cap de trésorerie d'octobre 2017 (-37461 €). Il reste cependant un manque de 100000 € pour un équilibre annuel de la trésorerie. Diverses solutions sont envisagées par le Conseil, notamment la présentation de MPF à la Fondation du patrimoine comme un projet, notamment dans le domaine de l'assistance à maître d'ouvrage. La situation globale est donc revenue à l'état des prévisions exposé en novembre dernier. Si ces dernières ne sont en rien rassurantes, la situation est néanmoins moins catastrophique qu'envisagé lors de la réunion des délégués et pourrait permettre un équilibre en 2018. Il est absolument indispensable que l'association retrouve des sources de financements et des fonds propres lui permettant d'aborder des projets.

- Mesures de sauvegarde

Notre commissaire aux comptes a adressé une lettre recommandée A/R au trésorier pour demander un retour de bilan de l'ensemble des délégations de MPF (DS et DD). Elle laisse entrevoir la mise en place d'une procédure d'alerte si des décisions de redressement ne sont pas prises. Elle demande un suivi et un envoi systématiques des relevés de décision du CA et des résultats de sa requête.

- État des mesures de remise à flot (dons, prêts, etc.)

Le Secrétaire général fait état des dons et prêts accordés par les délégations à ce jour, soit 35105 € de dons et 35490 € de prêts avec des modalités variables, soit un total de 70595 €, encore insuffisant. Comme dit plus haut un complément d'au moins 30 à 40000 € est encore

nécessaire. Le document sur l'état des dons et prêts et la synthèse des commentaires envoyés au CA sera mis à jour et envoyé aux délégués¹.

Il est également demandé que les institutions partenaires participent aux frais du prix R. Fontaine, pas seulement aux lots.

À la suite de ces discussions le CA adopte les 4 décisions suivantes :

Décision 1 - Le Conseil d'administration de Maisons paysannes de France approuve le plan de prévision comptable et de suivi de trésorerie présenté par le bureau.

16 votants : 13 pour, 3 abstentions

Décision 2 - Le Conseil d'administration de Maisons paysannes de France approuve la décision d'ajustement des effectifs de salariés envisagés en novembre 2016

16 votants : 13 pour, 3 abstentions

Décision 3 - Le Conseil d'administration de Maisons paysannes de France approuve le lancement d'un appel à dons complémentaire et la réalisation des prêts et dons accordés par les délégations.

16 votants : 15 pour, 1 abstention

Décision 4 - Le Conseil d'administration de Maisons paysannes de France demande au bureau de poursuivre les actions en cours pour rétablir la situation financière.

16 votants : unanimité.

Outre ces décisions la décision suivante est également prise, en lien avec les événements portés à la connaissance du Conseil par le Président.

Le Président de l'association Maisons paysannes de France, après avoir entendu M. Guy Bedel, administrateur, propose au Conseil d'administration de l'association, en vertu de l'article 4 des statuts et pour motif grave la radiation de M. Guy Bedel.

Le CA approuve ce principe par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Dans la mesure où ce point ne figurait pas à l'ordre du jour, la décision formelle devra être ratifiée lors du prochain conseil d'administration.

5. Affaires nationales

- Bilan des réunions avec les délégués

Ce point a été traité au point 4.3

- Information aux délégations

Le Secrétaire général enverra aux délégations une synthèse des propositions reçues pour remédier à la crise.

- Élections 2017

13 administrateurs vont quitter le conseil sans se représenter à réélection. Le bureau propose au CA de discuter sur un recrutement des administrateurs en fonction des besoins en

¹ L'idée d'un appel aux adhérents sous une forme à préciser a été évoquée par une délégation, idée reprise par quelques autres délégués. Cette proposition sera mise à l'ordre du jour du prochain CA.

compétences de l'association, ainsi le CA pourrait comporter des représentants des délégations, des experts présents pour leur compétence particulière et des personnes-ressources capables par leurs propositions de générer une dynamique dans notre association. Les besoins identifiés sont les suivants : 2 financiers, 1 juriste, 1 architecte (ABF ?), 1 informaticien, 1 gestionnaire de projet. Il faut aussi prévoir compte tenu du renouvellement du bureau : 2 présidentiables, 1 secrétaire général, 1 trésorier et 1 trésorier adjoint. Il est suggéré de mettre en œuvre une charte de l'administrateur, avec une lettre de mission pour chacun d'eux. Le CA souhaite auditionner les candidats potentiels pour s'assurer de leurs capacités effectives et de leur engagement. Le Secrétaire général enverra en message internet aux adhérents pour tenter de motiver ces candidatures.

- AG 2017 20 mai 2017, informations de suivi

Le vice-président Gilles Alglave fait état de l'avancement des préparatifs de l'AG 2017. Une réunion du CA se tiendra le 19 mai à 14h pour examiner le résultat des élections. Une seconde réunion se tiendra immédiatement après l'AG pour la désignation du nouveau bureau.

6. Activités du bureau et du siège - Salons 2017

Le prochain salon Ecohome aura lieu du 27 au 30 janvier 2017, à la Grande halle de la Villette et il est fait appel à volontariat.

7. Personnels et bénévoles - Licenciements

Compte tenu de la décision 4 prise ce jour. Les décisions suivantes sont également prises. Isabelle Courtoux sera maintenue dans son poste jusqu'en juin 2017, afin de pouvoir bénéficier d'une retraite complète. Un licenciement à l'amiable lui sera proposé. Pour Agnès Ledar, une décision définitive doit être élaborée pour fin avril, ; un aménagement du temps de travail pourrait lui être proposé.

8. Groupes de projets - Commission des finances

À la suite de la réunion du 4 janvier dernier il a été proposé de remettre sur pied une nouvelle commission des finances avec des responsabilités étendues conformément aux vœux des participants à la réunion du 23 novembre 2016. Les personnes suivantes sont proposées : Daniel Cochin, Jean-Pierre Gilbert, Jean-François Herlem, Raymond Lebas, Bernard Leborne, Philippe Mallard. Ces personnes seront nommées par le CA si elles acceptent la proposition. La commission pourrait s'adjoindre toute autre personne qu'elle estimerait utile au titre de consultant. Un membre du CA, à désigner, assurera la coordination de cette commission statutaire.

- Recherche d'un logiciel de gestion des adhérents

Le bureau a convoqué quelques personnes pour la recherche d'une procédure pour la gestion des adhérents et les procédures comptables associées, sur la base du travail effectué par Bruno de Butler et Henri Pradenc. Trois pistes principales ont été explorées lors d'une réunion tenue le 17 janvier 2017, qui fera l'objet d'une note au CA.

Une prochaine réunion est prévue le 21 février à 14h avec des retours sur les trois voies explorées.

Le Conseil d'administration demande à Bruno de Butler de poursuivre son travail au sein de ce groupe qui sera coordonné par Jean Hernandez avec l'aide de Denise Baccara et qui

8 passage des Deux Sœurs (42 rue du Faubourg Montmartre), 75009 Paris

Tél. : 01 44 83 63 63 - Email : contact@maisons-paysannes.org

Horaires d'ouverture : mardi et mercredi de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous

comprendra Bruno de Butler (pour l'analyse des besoins), M et Mme Gaspard (pour la recherche de solutions adaptées), Henri Pradenc (pour une solution externalisée). J. Hernandez est aussi chargé du lien avec notre prestataire internet (Septime) pour la faisabilité et la réalisation technique de l'interface entre le site internet et les outils proposés, le 24 janvier prochain².

- Formations

À la suite de la radiation de M. Guy Bedel qui animait le groupe de travail "Formations", une nouvelle structure est nécessaire. Le Président fera dans l'immédiat les démarches administratives nécessaires au renouvellement du numéro d'agrément qui n'avait pas été fait en temps par le responsable précédent. Il interrogera également notre formateur Luc van Neuenhuyze sur l'état des formations. Un nouvel animateur devra être recruté au sein du nouveau CA et le redémarrage de cette commission sera réalisé avec l'appui de Bernard Duhem.

Plusieurs membres du conseil soulignent le rôle fondamental de la formation pour un renouveau et de formations adaptées sur la base de nos savoir-faire pour reconstituer les fonds propres de l'association.

- Avancement du projet CREBA

Le projet CREBA (Centre de ressources national sur la Réhabilitation responsable du Bâti Ancien) qui réunit les Cerema de l'Est et de l'Ouest, ENSAM de Cluny, le LRA de Toulouse, Sites et Cités remarquables, le STBA et MPF est défini pour 2 ans et a débuté le 1^{er} janvier 2017. MPF y amènera les connaissances techniques sur le bâti ancien et les éléments de bibliographie. L'association réalisera des fiches exemples, avec l'aide des délégations et s'occupera aussi en 2018 des aspects de communication.

Ce projet dont les montants totaux prévus sont de 7000 € en 2017 et 70000 € en 2018 sera financé à 80%. L'association devra donc d'une part trouver 20% de financement supplémentaire et d'autre part tenter de conserver une marge sur ces sommes en évaluant ses interventions au plus juste. Camille Morvan et Bernard Duhem seront les interlocuteurs du projet.

- Projet Bauch (Bâtiments Anciens à colombages et calcul du coefficient U des murs par bilan de Chaleur et d'Humidité)

Ce projet, en continuité avec le projet Faheba (Façade Hétérogène du Bâtiment Ancien), permettra la mise en ligne d'un "Guide de recommandations" pour les professionnels. Chapeauté par l'Ademe, ce projet consiste en une expérimentation en laboratoire sur un mur réel pendant 3 ans. Cette expérimentation est destinée à mesurer les coefficients U (flux thermiques et humidité) d'une paroi.

Le financement du projet est assuré à 70 %. Le total du budget étant de 58600 € sera donc financé à hauteur de 41600 €, le solde étant à la charge de MPF.

- Charte graphique et revue

En l'absence de Florence de Groot ce point est reporté au prochain conseil.

En ce qui concerne la revue le status quo est maintenu. La couverture, titre et sous-titre restent dans l'état actuel. La discussion sera reprise au sein du CA et du comité de rédaction.

9. Divers

² Bruno de Butler ayant démissionné le 24 janvier 2017, ce travail sera repris par d'autres membres du groupe.

8 passage des Deux Sœurs (42 rue du Faubourg Montmartre), 75009 Paris

Tél. : 01 44 83 63 63 - Email : contact@maisons-paysannes.org

Horaires d'ouverture : mardi et mercredi de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous

B. Leborne rappelle que nos stocks de librairie et en particulier 3 DVD réalisés par MPF immobilisent de la place et un somme de 6772 €. Il est décidé de donner les DVD aux délégations intéressées, sous condition de paiement des frais de port.

Approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration du 23 février 2017



J. Hernandez
Secrétaire général

B. Duhem
Président